

TITRE DU COURS : Méthodologie de la philosophie  
CODE DU COURS : PHIL0005-2  
PÉRIODE : Deuxième quadrimestre  
HORAIRE : Mercredi 12h30-14h30 (sauf modification)  
LOCAL : A4 / S50  
CONTACT : [a.dewalque@ulg.ac.be](mailto:a.dewalque@ulg.ac.be) ; [a.hervy@ulg.ac.be](mailto:a.hervy@ulg.ac.be)  
PERMANENCES : Sur rendez-vous.

## APERÇU GÉNÉRAL

Le cours de *Méthodologie de la philosophie* vise à familiariser les étudiants avec la méthode de recherche scientifique en philosophie. Il s'articule autour de trois axes :

- (1) la *recherche documentaire*, incluant notamment l'usage des ressources informatiques en ligne et des ouvrages de référence disponibles en bibliothèque (bibliographies, encyclopédies spécialisées, littérature primaire et secondaire, etc.).
- (2) l'*analyse* d'un texte philosophique du point de vue de sa structure argumentative (thème, thèse, arguments, exemples, objections, etc.).
- (3) la *rédaction* d'une explication de texte et l'apprentissage des conventions formelles pour une uniformisation typographique (quelles sont les informations devant figurer dans une référence? Quel est l'usage adéquat des citations ? Etc.).

Chacun de ces axes donnera lieu à une ou plusieurs séances de travaux pratiques (TP) qui exigeront la participation des étudiants. Les travaux remis au cours feront l'objet d'une évaluation formative.

*Prérequis* : bonne maîtrise de la langue française, en particulier écrite (orthographe, syntaxe, ponctuation, etc.).

Le cours de *Méthodologie* ayant lieu sous la forme de travaux pratiques (TP), la présence et la participation active aux séances de TP sont expressément exigées. Conformément au Règlement général des examens (Article 6, §2), un étudiant qui n'aurait pas pris part aux travaux pratiques pourra être déclaré irrecevable à l'examen.

## NOTES DE COURS

Un bref guide reprenant l'ensemble des indications méthodologiques étudiées est à la disposition des participants. Une version imprimée et reliée sera disponible à l'espace Opéra.

## TRAVAUX PRATIQUES

Les séances d'analyse de texte porteront essentiellement sur un ouvrage philosophique classique dont il aura été fait mention au cours de *Philosophie contemporaine* (PHIL0019-1). En 2015-2016, l'ouvrage au programme sera :

J. L. Austin, *Le Langage de la perception*, trad. fr. P. Gochet revue par B. Ambroise, Paris, Vrin, 2007 (édition originale : *Sense and Sensibilia*, G. J. Warnock éd., Oxford, Clarendon Press, 1962).

Les participants sont tenus de se procurer l'ouvrage pour les séances de TP.

Par ailleurs, les étudiants désireux de compléter les indications méthodologiques vues au cours pourront se référer aux ouvrages suivants :

- G. Paradis, S. Auclair, C. Sautereau, *Guide de la recherche documentaire en philosophie*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008. Disponible à la Bibliothèque de Philosophie, cote : s'adresser à la bibliothécaire.
- Ph. Choulet, D. Folscheid, J.-J. Wunenburger, *Méthodologie philosophique*, Paris, PUF, 1992, rééd. "Quadrige" 2009.
- Z. Seech, *Writing Philosophy Papers*, Belmont, Wadsworth, 1993. Consultable à la Bibliothèque de Philosophie, cote : SL 5/1E.

## ÉVALUATION

*Examen écrit*. - L'examen se tiendra durant la session de mai-juin. Il consistera à mentionner adéquatement quelques références bibliographiques données (env. 30%) et à rédiger une explication de texte en se conformant à la méthodologie vue au cours (env. 70%). Les critères d'évaluation seront :

1. le respect des conventions typographiques
2. la clarté de l'expression et l'articulation logique des idées
3. la qualité de la langue
4. la pertinence de l'analyse proposée

Les travaux rendus durant l'année font l'objet d'une évaluation formative et compensatoire selon les principes suivants : (i) un travail noté moins de 10/20 n'est pas pris en compte dans le calcul de la note finale, (ii) un travail non rendu entraîne le retrait d'un point sur la note totale, (iii) lorsque les résultats des travaux fournis pendant l'année sont supérieurs à celui de l'explication de texte à l'examen, le moyenne des notes est calculée au bénéfice de l'étudiant(e) pour la partie « explication de texte » de l'examen.